

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 25 avril 2022 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 avril 2022 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Camille Bernard, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Christelle Combette, Paul Mancini, Muriel Piera, Emmanuelle Villanova, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Aurélia Massei à Laurent Marcangeli, Dominique Carlotti à Simone Guerrini, Danielle Flamencourt à Emmanuelle Villanova, Isabelle Jeanne à Marie-Noëlle Nadal, Jean-Pierre Sollacaro à Stéphane Vannucci, Philippe Kervella à Annie Costa-Nivaggioli, Isabelle Falchi à Annie Sichi, Christian Bacci à Jean-Pierre Aresu, Laetitia Maroccu à Caroline Corticchiato, Alain Nicolai à Stéphane Sbraggia, Marie-Françoise Gaffory Fau à Muriel Piera, Pierre-Laurent Audisio à Alexandre Farina, Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Jean-Paul Carrolaggi à Julia Tiberi, Jean-André Miniconi à Danielle Antonini

Etaient absents:

Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Isabelle Feliciaggi, Vanina Angelini-Buresi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée : 49
Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présents : 30
Quorum : 25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20220425-2022 075-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/05/2022 Affichage : 02/05/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 25 avril 2022
Délibération N° 2022/075
Renouvellement de l'agrément de la ville d'Ajaccio pour accueillir cinq missions de service civique

2022/075 Page 1 sur 3

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La ville d'Ajaccio doit solliciter auprès des services de l'État, précisément auprès de la direction des services départementaux de l'Education Nationale de Corse du Sud, le renouvellement de l'agrément qui lui permet d'accueillir de jeunes volontaires. En effet le précédent agrément attribué par une décision n° CO-2A-19-00001-01 arrive à terme le 3 juin 2022 (il couvre la période du 4 juin 2019 au 3 juin 2022).

La durée du contrat de la mission est de 6 à 12 mois non renouvelable. Les obligations de service sont au moins de 24 heures hebdomadaires et peuvent atteindre les 35 heures.

Les jeunes, de nationalité française ou ressortissants européens, âgés de 16 à 25 ans sont éligibles (les personnes en situation de handicap le sont jusqu'à 30 ans).

Une indemnité de 473 € nets par mois est directement versée au volontaire par l'État, et un complément d'un montant de 107,68 € est versé par la ville. Par ailleurs la ville doit assumer une formation aux gestes de premiers secours et mobiliser un tuteur parmi ses cadres pour accompagner le service civique dans sa mission et l'aider à formaliser un projet d'avenir. Enfin une formation civique et citoyenne doit être proposée par la ville en lien avec l'État.

Depuis la mise en place du dispositif, la ville a accueilli de nombreux jeunes, investis notamment sur des actions de prévention contre les conduites à risques et pour la citoyenneté par la culture et les loisirs.

Il est proposé la mise en place de 5 missions de services civiques :

Une mission pour aider la ville à organiser et à rendre accessibles les fonds documentaires de la bibliothèque patrimoniale notamment au profit du public des médiathèques municipales.

Deux missions pour favoriser le lien social et intergénérationnel en accompagnant l'association de quartier de Pietralba

Deux missions dédiées à la prévention des conduites à risques et à la lutte contre l'échec scolaire par la mise en place d'ateliers culturels dans les quartiers populaires de la ville ; cette opération est menée en partenariat avec la croix rouge.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser le Maire à demander el renouvellement de l'agrément de la ville d'Ajaccio pour accueillir des services civiques

D'autoriser la création de cinq missions de services civiques pour la période de juin 2022 à février 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL Ouï l'exposé de Madame Annie SICHI, adjointe déléguée Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la loi 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 25 avril 2022;

Considérant l'intérêt pour la collectivité d'accueillir des missions de service civique au sein des services municipaux ;

AUTORISE

Le Maire à demander le renouvellement de l'agrément de la ville d'Ajaccio pour accueillir des services civiques.

2022/075 Page 2 sur 3

La création de cinq missions de services civiques pour la période de juin 2022 à février 2023.

VOTE A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus. (Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

2022/075 Page 3 sur 3